

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 613

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 17 TER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« parlementaire »

les mots :

« député ou un sénateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.